

La Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

1 Le public accueilli

Il s'agit pour l'essentiel d'élèves en difficultés scolaires graves et durables. Peuvent également y être scolarisés des élèves issus de structures spécialisées (essentiellement CLIS des écoles élémentaires) dont le parcours scolaire montre une capacité de progrès. **La non-maitrise de la langue française ou les troubles du comportement ne sont pas A EUX SEULS des critères d'affectation en Segpa.**

2 Les modalités d'orientation et d'affectation en Segpa

L'orientation en Segpa est prononcée par une commission (CDO) qui siège 3 fois dans l'année. Un dossier doit lui être soumis avec les résultats scolaires, l'avis de l'équipe pédagogique, des résultats de tests psychométriques et une évaluation sociale. **Aucune affectation ne peut être prononcée sans la validation par la CDO.**

L'orientation en Segpa peut se faire depuis le collège. Il est important pour cela d'anticiper le repérage des difficultés, la communication avec les familles : la dernière commission se tenant généralement courant avril, il est indispensable de ne pas attendre la fin de l'année scolaire.

Avoir une Segpa au sein de l'établissement ne donne pas davantage de possibilités de réorientation, mais offre la ressource d'une **aide à l'analyse des difficultés et de la pertinence d'une orientation, puis à la confection du dossier. Cette aide entre dans les missions du directeur de la Segpa.**

3 L'objectif de la Segpa

La mission de la Segpa est de permettre à ces élèves au parcours scolaire parfois chaotique et/ou douloureux **d'intégrer à l'issue de la classe de 3^{ème} une formation de niveau V (CAP).** Le suivi proche par une équipe restreinte et spécialisée, les effectifs réduits (16 maximum) et la découverte des champs professionnels à partir de la classe de 4^{ème} sont les principaux moyens permettant d'atteindre cet objectif.

A l'issue de la classe de 3^{ème}, les élèves présentent le Certificat de Formation Générale (CFG). **Certains élèves peuvent être présentés au DNB, série professionnelle.**

4 Les moyens et le fonctionnement de la Segpa

Les programmes et horaires de référence sont ceux du collège en 6^{ème} et 5^{ème}. Une adaptation progressive est réalisée dans toutes les disciplines, en visant les compétences attendues à l'entrée en CAP. En 4^{ème} et 3^{ème}, les horaires d'atelier (6h puis 12h) amènent une grille horaire spécifique, mais **les références aux programmes du collège restent inscrites dans les textes réglementaires.**

Les enseignements sont assurés par :

- ➔ Les 3 Professeurs des Ecoles, titulaires d'un diplôme de l'enseignement spécialisé.
- ➔ Les 2 Professeurs de Lycée Professionnel (biotechno et habitat)
- ➔ Les Professeurs de Lycées et Collèges (Anglais, EPS, Techno)

Deux réunions de l'équipe pédagogique (coordination et synthèse) se tiennent chaque semaine : le mardi de 13h30 à 14h30 et le jeudi de 15h30 à 16h30 (coordination : suivi des projets et des activités et/ou synthèse : étude des cas d'élèves, des situations individuelles ou collectives). **Elles sont ouvertes à tous les enseignants intervenant auprès des classes de Segpa.**